

La question du Grand Paris, intrinsèquement liée au développement de la banlieue, est vieille de près d'un siècle. Elle se pose aujourd'hui en ces termes : comment renforcer la polarité centrale de l'Île-de-France formée par Paris et les départements de la petite couronne ? Alimentée par plusieurs discours du président de la République, la controverse a refait surface avec la nomination de Christian Blanc, le 18 mars dernier, à la tête d'un nouveau Secrétariat d'Etat au développement de la région capitale. Deux rapports élaborés au nom du conseil régional d'Île-de-France et de l'Observatoire de la décentralisation du Sénat ont entretenu la polémique. Retour sur un mois et demi de débats.

Dossier réalisé par Armel de Sansal



LE GRAND S'ÉVEILLE

Quelles institutions pour quel périmètre ?

Rupture institutionnelle contre démarche progressive, le Conseil régional d'Île-de-France a trouvé en Philippe Dallier, Sénateur (UMP, Seine-Saint-Denis), un interlocuteur déterminé et énergique.

“Il y a trop de pilotes dans l'avion”. Les politiques menées en Île-de-France conduisent la première région du pays « droit dans le mur ». En remettant le 9 avril dernier les conclusions

lefeuille institutionnel inefficace et coûteux ». Communes, intercommunalités, départements, région ... Il faut rationaliser, supprimer des étages institutionnels et dessiner un périmètre pertinent bien plus important

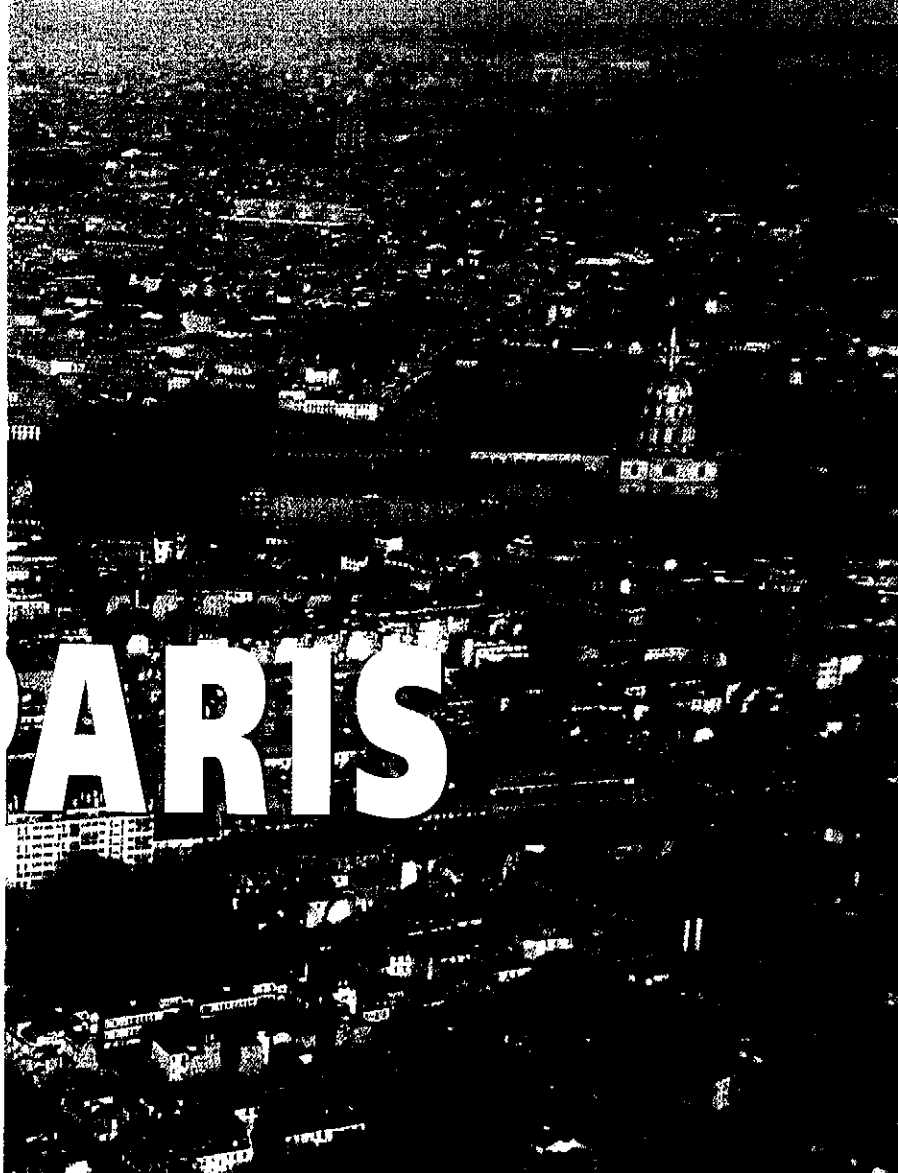
que les départements actuels, à l'image du grand Londres, de Berlin et de Madrid. L'intercommuna-

Le Sénateur de Seine-Saint-Denis privilégie la solution pragmatique, réalisable dans des délais raisonnables, qui consisterait à créer une nouvelle collectivité en fusionnant les quatre départements de la petite couronne. L'ensemble, piloté par un président élu au suffrage universel direct, aurait des compétences définies et des moyens provenant de la mutualisation des quatre budgets des conseils généraux (5,4 milliards d'euros). « Qui occupera tel ou tel fauteuil ? », là n'est pas la question. La viabilité à long terme de l'économie francilienne et la réalisation d'une véritable cohésion sociale et urbaine sont, selon Philippe Dallier, les enjeux décisifs. Et il se défend bien

Créer une nouvelle collectivité en fusionnant les quatre départements de la petite couronne.

de son travail, réalisé au nom de l'Observatoire de la décentralisation du Sénat, **Philippe Dallier** a plaidé pour une véritable « rupture démocratique, institutionnelle et fiscale ». Assez de couches ajoutées au « mil-

lité n'est pas adaptée à la petite couronne et la création d'une couche institutionnelle supplémentaire ne ferait que complexifier un système dont les subtilités échappent au plus grand nombre des citoyens.



de vouloir sacrifier à la réalisation du Grand Paris le principe de la décentralisation. Si l'Etat, qui peine à se départir d'un certain jacobinisme, veut « des collectivités locales petites, nombreuses et affaiblies », il entend pour sa part favoriser une décentralisation efficace et bâtir le Grand Paris sans tourner le dos à la Région et aux départements de la grande couronne.

Le Conseil régional d'Île-de-France sur ses gardes

Si le projet du Sénateur ne porte pas en lui-même les germes d'une recentralisation, le Conseil régional reste méfiant quant à la méthode. Elle pourrait s'avérer être soit autoritaire, soit respectueuse des collectivités territoriales. La Région n'a pas attendu la publication officielle du travail réalisé par Philippe Dallier pour annoncer qu'elle ne soutiendra pas une réforme institutionnelle.

Jean-Paul Planchou, président du groupe PS au Conseil régional, a présenté le 3 avril dernier les conclusions de la commission gauche-droite dont il a dirigé les travaux sur l'avenir de la métropole. La perspective d'un Grand Paris implique de « faire table rase des coopérations locales actuellement émergentes », constate le rapport. Elle amènerait à construire un « nouvel équilibre des pouvoirs » dans lequel l'échelon régional assurerait un rôle de coordination des politiques menées par les départements. Dans la lignée de **Jean-Paul Huchon**, président socialiste du Conseil régional, farouche opposant au Grand Paris, la commission estime plus juste de favoriser un « polycentrisme intercommunal ». Les intercommunalités se développent, pourquoi ne pas « s'appuyer sur ce dynamisme » ? De grandes communautés, véritables échelons de gouvernement, couvriraient à terme l'ensemble de l'agglomération et donneraient à l'ensemble une cohérence fonctionnelle urbaine.

Chacun a pris conscience que le statu quo n'est pas une solution. L'Île-de-France produit 28% de la richesse nationale et figure parmi les régions

LE GRAND PARIS : UNE QUESTION DE VOCABULAIRE

Agglomération ou métropole parisienne

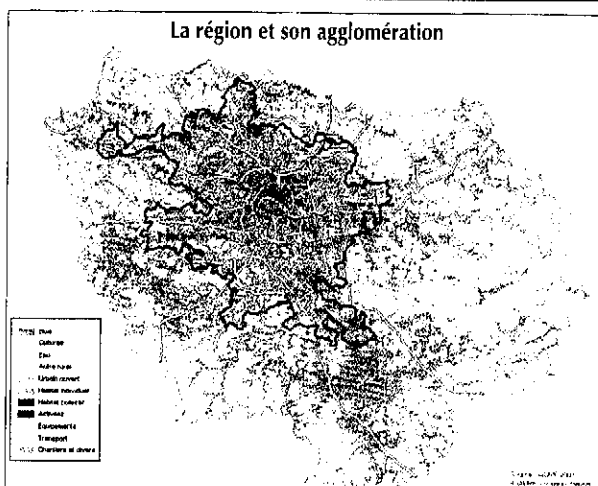
Une agglomération correspond à un ensemble bâti continu où les bâtiments sont séparés de moins de 200 mètres.

Cœur d'agglomération

Dans un périmètre de 10km autour de Notre-Dame se trouve un ensemble discontinu appelé cœur d'agglomération, caractérisé par sa forte densité humaine et bâtie, son haut niveau d'accessibilité et son dynamisme économique.

Conférence métropolitaine

Organe de concertation sur la gouvernance de l'agglomération installé en 2006 par le maire de Paris. Elle réunit la Ville de Paris et les 120 communes des départements limitrophes. Les intercommunalités, les départements et la Région y sont représentés.



"Il est temps de passer à l'action"



Le Grand Paris que vous défendez constituerait une grande entité. Pourrait-elle éloigner les responsables des élus de base et de la population ?

C'est le millefeuille institutionnel actuel qui rend la démocratie illisible. L'empile-

ment des couches est déconcertant, chacun peut en convenir. Le seul échelon de proximité est la commune. Affirmer que le Conseil général remplit ce rôle en première couronne, c'est se payer de mots. Je propose une fusion des quatre départements de la petite couronne et l'élection au suffrage universel direct d'un président et de conseillers. De telles mesures peuvent-elles rendre la démocratie moins transparente ? Ce n'est pas mon sentiment.

Quelle couche du millefeuille comptez-vous supprimer ?

Il faut empêcher le bouclage de l'intercommunalité en première couronne et rationaliser le système en fusionnant quatre départements pour créer une seule collectivité. Elle exercera des compétences limitées sur un périmètre large. Si rien n'est fait, l'intercommunalité fleurira. Mme Voynet mûrit ce projet pour Montreuil. Sevran, Tremblay et Villepinte envisagent ce type de collaboration. Aux Pavillons-sous-Bois, je me suis vu proposer la création d'une Communauté d'agglomération le long du canal de l'Ourcq. Et il faudrait aussi une Communauté urbaine pour régler le problème du Grand Paris. Imaginez : communes, Communautés d'agglomération, Communauté urbaine, départements, Région, Etat, Europe ... ça n'a aucun sens.

Pour la commission Planchou, le découpage des territoires concernés par le logement est différent de celui pris en compte en matière de transport. Une formule syndicale serait-elle plus adaptée ?

Il n'y a pas de périmètre pertinent. Le seul problème est de savoir comment on veut avancer. Je soutiens qu'une gouvernance efficace de la métropole nécessite une vraie collectivité avec des élus. Le périmètre que je propose se calque sur des limites existantes. Il a donc le mérite de la simplicité. La commission Planchou propose la création d'un syndicat mixte d'étude et de programmation. Nos tiroirs sont remplis de ce type d'organisme. Un syndicat du logement en Île-de-France serait inefficace. Pour déci-

der de ce qui est purement politique, il faut un vrai projet et un vrai pouvoir politique.

Etes-vous pragmatique ? Vos délais (2010-2011) sont-ils réalistes ?

Une loi suffit pour réunir les quatre départements sur les mêmes compétences. Le rassemblement de tous les conseillers généraux et l'élection d'un nouvel exécutif ne constituent pas un obstacle insurmontable. En 2011, le Grand Paris aura des compétences définies, il pourra financer les grandes politiques sociales grâce à la mutualisation des richesses. La Région récupèrera les « grandes infrastructures » qui iront de pair avec le transport. Les communes hériteront de ce qui relève de la proximité.

Et l'institution régionale ? Aura-t-elle du poids à côté du Grand Paris ?

Pourquoi le Grand Paris ne laisserait-il pas sa place au Conseil régional ? Je propose d'ailleurs d'élargir ses compétences « transport » et de lui confier les collègues. En outre, rien n'empêche que le schéma directeur de la Région soit négocié avec le Grand Paris pour ce qui concerne la zone dense ! La Région traite avec plusieurs départements, ce qui lui donne le sentiment de régner. Le Grand Paris constituerait un unique interlocuteur de poids. Cela fait peur, pourquoi ? Cette collectivité aux compétences définies laisserait la Région jouer son rôle et ne la déposséderait d'aucune ressource financière.

Il existe des interdépendances entre la petite et la grande couronne. Prenez vous en compte la mobilité des Franciliens et considérez vous la région comme un tout ?

Si Le Havre est le port de la capitale et que des habitants du Mans travaillent à Paris, créons une région sur l'ensemble du Bassin parisien ! Ces questions valent d'être posées, mais apportent-elles une réponse ? Je propose une solution simple, plus efficace que le dispositif actuel. Il est temps de passer à l'action. Les conservatismes couvrent la voix des soutiens que je compte parmi les acteurs économiques. Mon rapport est un vrai projet politique, je ne tente pas de sauver le système. ■

"C'est le millefeuille institutionnel actuel qui rend la démocratie illisible"

Entretien avec Jean-Paul Planchou, Président de la Commission "scenarii pour la métropole Paris Ile-de-France" au Conseil régional d'Ile-de-France

"L'Ile-de-France permet des équilibres polycentriques"

La situation exceptionnelle de l'Ile-de-France* justifie-t-elle un traitement particulier sur le plan institutionnel ?

Cette question ancienne reste pertinente mais je ne crois pas qu'il soit opportun de l'aborder par le biais de la structure institutionnelle. Si des difficultés spécifiques sont attachées au cœur de l'agglomération, elles doivent être traitées dans le cadre de la Région. Nous jouissons d'un territoire formidable nommé « Ile-de-France ». Ne remettons pas en cause

l'intégrité de cette formidable puissance qu'apporte l'espace. Le renforcement de la polarité centrale en Ile-de-France est une nécessité, mais ne commettons pas l'erreur de dissocier le dynamisme du cœur d'agglomération et celui des territoires plus éloignés de la grande couronne.

Communes, intercommunalités, conseils généraux, conférence métropolitaine, Conseil régional Faut-il simplifier le dispositif actuel ?

Monsieur Dallier parle de Millefeuille institutionnel indigeste. Certes, il ne rajoute pas de feuille. Mais, à l'exception des intercommunalités de la première couronne, il n'en retire pas non plus. On peut souhaiter simplifier, mais si l'Etat n'a pas eu la volonté d'empêcher la création abusive d'intercommunalités « d'aubaine » dont le seul but est d'échapper à la fiscalité, comment voulez-vous qu'il ait le pouvoir de rayer trois départements de la carte ? Il faut mettre fin à ces abus et restructurer les intercommunalités afin de constituer de grands territoires d'équilibre capables de coopérer entre eux et avec la Ville de Paris.

La fusion des 4 départements de la petite couronne permettrait-elle de créer un périmètre à la mesure des enjeux tels que le logement, les transports ...

La situation est plus compliquée qu'il n'y paraît. Les périmètres concernés par la question du logement sont différents de ceux pris en compte en matière de transport. La notion d'espace est encore spécifique dans le domaine économique. La structure doit donc être souple et permettre la mutualisation des ressources. Dans un premier temps, institutionnalisons la conférence métropolitaine pour déboucher sur une formule plus syndicale qui regroupera l'ensemble des acteurs.

Selon Philippe Dallier, le Grand Paris rendrait la décentralisation plus efficace. Qu'en pensez-vous ?

Je ne vois pas en quoi cette structuration très particulière peut desservir ou servir la décentralisation, mouvement général d'envergure nationale. Il faut considérer la méthode. Elle pourrait être autoritaire, dans le sens d'une recentralisation, ou au contraire coopérative et respectueuse des collectivités décentralisées.

Comment voyez-vous l'institution régionale dans le Grand Paris du Sénateur Dallier ?

Philippe Dallier préconise la formation d'une entité administrative souveraine sur les problèmes essentiels. Que deviendront les autres territoires à côté de cette énorme machine ? La région doit avoir toute sa place dans une structure de coopération et de synergie. Elle resterait un pouvoir extérieur avec une capacité d'intervention limitée. Son poids, en comparaison

"La région doit avoir toute sa place dans une structure de coopération et de synergie"

du Grand Paris, serait infime. Un bouleversement de la situation actuelle ne s'impose pas. Il existe des pouvoirs institués reconnus dont la forme doit évoluer pour plus d'efficacité.

Les réactions sont multiples et les théories se superposent. Parviendra-t-on à poser les fondations d'un projet clair ?

On peut s'attendre à ce que l'Etat joue un rôle de plus en plus important. La conférence métropolitaine tentera de capter les débats pour faire des propositions en amont. Au delà des prises de positions conjoncturelles ou épidermiques, le débat peut s'ordonner et prendre forme. Des assises de l'agglomération parisienne sont prévues pour le début de l'automne. Elles seront suivies, en novembre, d'un Comité interministériel de l'aménagement du territoire (CIAT). ■

Propos recueillis par Arnel de Sansal

* 11,6 millions d'habitants, soit environ 1/6 de la population française, réunis sur un peu moins de 2% du territoire et produisant 28% de la richesse nationale.

économiques les plus puissantes du monde. Selon l'étude annuelle menée par l'association Paris-Ile de France Capitale Economique et Ernst & Young, elle est le deuxième site le plus dynamique en Europe après Londres. Première en matière de création d'emploi, l'Île-de-France bénéficie d'une hausse des investissements étrangers. Mais elle souffre aussi de maux nombreux (logement, transports, grands équipements, sécurité) qui engendrent des inégalités et risquent de mettre en péril sa compétitivité. Un nombre croissant de quartiers, particulièrement en Seine-Saint-Denis, sont classés en zone urbaine sensible (ZUS). L'inégale répartition des bases d'imposition engendre de fortes disparités de ressources et donc de dépenses entre les communes franciliennes. Elles se traduisent par un net déséquilibre entre l'est et l'ouest. Le système actuel de péréquation n'est pas suffisamment efficace pour lever les inquiétudes que suscite la ségrégation territoriale. Le FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France), insuffisamment approvisionné, pâtit de la création d'intercommunalités dites « d'aubaine », non sujettes à la taxe.

Une grande puissance économique en sursis ?

La région dispose d'un des systèmes de transports collectifs les plus efficaces au monde, notamment grâce à la création du syndicat des transports en Île-de-France (STIF). Mais le réseau reste déficient pour les liaisons de banlieue à banlieue et s'avère être insuffisamment développé dans certains territoires du cœur d'agglomération et en secteur périurbain. L'avenir est sombre en matière de logement. Le prix du mètre carré augmente deux fois plus vite que le revenu des ménages. La commission Planchou a évalué le besoin actuel de construction à 60 000 logements par an, dont 30 000 au cœur d'agglomération. Au rythme actuel, il en manquera 500 000 en 2030. ■

Le Grand Paris fait bouillonner le monde politique

L'avenir de la capitale divise tous les camps. Pas de consensus au sein des factions politiques. Etat, Région, conseils généraux, élus locaux et futurs candidats.... Chacun commente et suggère. Autant de prérogatives, d'intérêts, d'ambitions, autant de visions du Grand Paris.

« **A**utant de têtes, autant d'avis ». Difficile d'avoir les idées claires. La polémique qui fait rage autour du Grand Paris concerne plusieurs strates du monde institutionnel (départements, Région, Etat) et donne lieu à toutes sortes d'interventions et d'exposés. Impossible de classer les protagonistes dans les composantes classiques du spectre politique.

Les clivages habituels sont quelque peu chamboulés mais l'antagonisme de base reste de mise. Depuis le 18 mars, **Christian Blanc** est à la tête d'un nouveau secrétariat d'Etat chargé du développement de la région capitale. Cette nomination de **Nicolas Sarkozy** a exacerbé l'opposition de **Jean-Paul Huchon**. Selon lui, elle dissimule à peine le

souhait de « reprendre la région à une gauche qui vient de gagner triomphalement les municipales et les cantonales ». Le président socialiste de la Région Île-de-France estime être « dans le collimateur ». Il a sollicité le soutien de Bertrand Delanoë qui n'a pas cédé aux sirènes socialistes. Pas de front uni contre le nouveau secrétaire d'Etat. Le maire de Paris peut-il se désengager d'un tel processus ? Ses interventions sont rares et mesurées, quand le soin de s'exprimer n'est pas confié à d'autres. « Nous sommes disponibles pour travailler avec Christian Blanc » a déclaré **Pierre Mansat**, adjoint (PCF) à la mairie de Paris, en charge de Paris métropole, avant d'ajouter que « Chacun doit accepter de partager ses compétences pour mettre



fin au morcellement du pouvoir (...) ». Le gouvernement a donc une certaine marge de manœuvre, mais Christian Blanc n'a pas précisé ses intentions. Le rapport de forces peut encore évoluer.

Rive droite et rive gauche : les méandres du monde politique

A droite, une approbation générale discrète a accompagné la nomination de Christian Blanc. En revanche, des débats opposent des membres du gouvernement et du parlement. Lorsque le Sénateur UMP de Seine-Saint-Denis, **Philippe Dallier**, a suggéré la fusion des quatre départements de la petite couronne, il s'est heurté aux défenseurs de l'institution régionale. **Roger Karoutchi**, président du groupe UMP au Conseil régional et candidat déclaré à l'investiture UMP pour les élections de 2010, a clairement rejeté le projet « irréaliste » du Sénateur. « *Il faut -selon lui- imaginer une structure qui ne tue pas les collectivités existantes* ». Le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement a été contré à son tour par un autre membre du gouvernement, lui aussi candidat à

Par Roger Karoutchi, Secrétaire d'Etat, chargé des Relations avec le Parlement, Président du groupe UMP au Conseil régional

Pourquoi un "Grand Paris" ?

Aujourd'hui, nous assistons à une bataille institutionnelle quant à l'éventuelle structure juridique du « Grand Paris ». Ce débat est important mais il est prématuré. Nous devons avant tout réfléchir aux projets qui fonderont le « Grand Paris », la question de la structure viendra ensuite.

Le constat est le suivant : on vit moins bien dans le cœur de l'agglomération parisienne qu'il y a quinze ans. La région capitale n'a plus le dynamisme qui lui a permis, dans le passé, des gestes architecturaux ou urbanistiques, enviés et copiés dans le monde entier. La concurrence de Londres, Barcelone ou Amsterdam dans les domaines économique, scientifique, culturel nous relègue progressivement à un second rôle qui ne saurait être le nôtre.

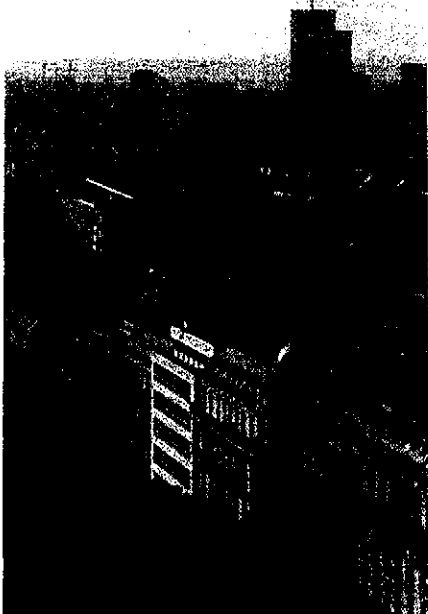
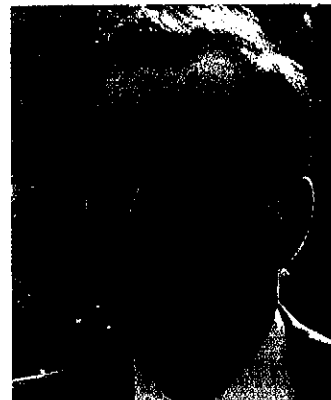
C'est pourquoi, on peut imaginer que le futur « Grand Paris » ait comme compétences les grands projets communs du cœur de l'agglomération tels que : la réalisation des grands projets structurants comme Métrophérique ou l'aménagement des Portes de Paris, la gestion des grands gestes urbanistiques comme par exemple la réalisation d'écoquartiers et de deux Ecopolis en Ile-de-France, la construction d'un grand campus universitaire, l'attractivité économique avec notamment la création d'un grand pôle d'affaires à l'Est et la question du développement aéroportuaire.

Le futur « Grand Paris » ne doit pas se construire contre les communes, les départements ou la région mais avec eux. Ainsi, la proposition de fusion des départements du sénateur Dallier est sans doute intellectuellement séduisante mais elle est politiquement irréaliste car aucun des quatre départements concernés ne s'est déclaré favorable à cette solution. Cette proposition présente également l'inconvénient d'exclure la participation de l'Etat et de la Région ce qui conduit à écarter deux acteurs majeurs essentiels pour le développement de la région capitale.

De même, la nouvelle entité devra être une véritable structure décisionnaire contrairement à la Conférence métropolitaine du maire de Paris qui ne prend aucune décision concrète et s'apparente à une instance de discussion où sont abordés les seuls sujets qui ne fâchent pas.

Compte tenu des contraintes existantes sur le cœur de l'agglomération, il me paraît indispensable de créer une structure spécifique « sui generis » par l'intermédiaire de la loi. Aucun cadre juridique existant ne peut répondre aux enjeux de la Région capitale. C'est pourquoi, cette nouvelle structure pourrait comprendre : la Ville de Paris, les communes de la petite couronne, les Conseils généraux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Région et l'Etat.

Parallèlement, il n'est pas question de laisser sur le bord du chemin, les départements de la grande couronne et de créer une région à deux vitesses. Relancer la dynamique et renforcer la Région Capitale, cela doit se faire aussi en investissant plus en grande couronne pour assurer cohérence et solidarité. Enfin, il faudra beaucoup de dialogue et de concertation pour aboutir à une vision partagée du « Grand Paris » par l'ensemble des acteurs politiques de droite comme de gauche. C'est la mission essentielle qui incombe à Christian Blanc, l'homme orchestre du « Grand Paris » et qui dans cette perspective a pour objectif de parvenir à un rapprochement des points de vue au-delà des clivages politiques. ■



Rapport du Sénateur Philippe Dallier : principales propositions

DEUX ÉTAPES POUR CRÉER UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ

2010 : Fusionner les quatre départements de la petite couronne et adopter une loi portant création d'un unique Conseil général du Grand Paris.

2011 : Créer une collectivité territoriale singulière composée d'un président et d'une assemblée de 120 conseillers élus au suffrage universel direct. Ses compétences seront limitées aux domaines des transports, de la sécurité et du développement économique et social.

Une possible 3^{ème} étape (2015-2020) : Envisager un nouveau statut de la Ville de Paris avec un unique maire du Grand Paris et un pouvoir renforcé des arrondissements.

- Création d'une agence de développement économique unique et établissement d'un contrat Grand Paris / Région / Etat
- Etendre les compétences du STIF à l'ensemble des modes de déplacement.
- Déterminer avec chaque commune les objectifs en matière de logement et créer une agence foncière du Grand Paris
- Créer une police métropolitaine et un poste de Préfet de police du Grand Paris

L'intégralité du rapport sur : <http://www.senat.fr/noticerap/2007/r07-262-notice.html>

l'investiture UMP pour les prochaines régionales. Yves Jégo, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, garde un oeil sur la métropole. Son Grand Paris prendrait la forme d'une « *communauté urbaine qui engloberait la capitale et les communes limitrophes* ».

Les conseils généraux montent au créneau

Quelle sera la feuille de route de Christian Blanc ? « *Il faut d'abord que je travaille avant de vous parler de ce que je vais faire* » avait-il déclaré au lendemain de sa nomination. Resté discret après ses entretiens avec Philippe Dallier et Jean-Paul Huchon, Christian Blanc pourra compter sur diverses contributions. La Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) a récemment rendu ses recommandations pour le développement des territoires sensibles du Grand Paris. Son président, **Pierre Simon**, a affirmé au cours d'une conférence de presse « *qu'il faut avoir une approche par projets, avant d'avoir une approche institutionnelle* ». Les transports sont prioritaires selon lui, attendu qu'« *un territoire vit bien quand il irrigue les autres* ».

Le nouveau secrétaire d'Etat devra aussi ménager de nombreuses susceptibilités. Les collectivités territoriales s'inquiètent. L'Association des régions de France considère sa nomination comme un « *mauvais coup porté à la modernisation de l'Etat et au respect des compétences et des acteurs des collectivités territoriales* ».

Un projet "tout simplement ubuesque"

Quant aux présidents des Conseils généraux de la petite couronne, ils n'ont pas manqué de réagir aux propositions de Philippe Dallier. « *Pourquoi Paris n'a-t-il jamais engagé une politique de communauté urbaine ?* » a interrogé **Patrick Devedjian** (Hauts-de-Seine). A la tête du Val-de-Marne, le communiste **Christian Favier** a rejeté ce projet « *Tout simplement ubuesque* ». Même son de cloche en Seine-Saint-Denis où le socialiste **Claude Bartolone** a évoqué une vision « *trop étriquée* ». Il

Rapport de la commission Planchou : principales propositions

STRUCTURER LE DISPOSITIF DE COOPÉRATION

créer et renforcer des intercommunalités plus larges, mieux structurées et plus compétentes

Etablir une charte de développement pour le cœur d'agglomération

Faire de la Conférence métropolitaine la structure de pilotage chargée de la mettre en œuvre

RÉFORMER L'ORGANISATION DES POLITIQUES MENÉES

Passer du STIF au SDIF : Etendre les compétences du STIF à la gestion de l'ensemble des déplacements.

Construire collectivement la politique régionale du logement en créant un « Syndicat du logement en Île-de-France »

SORTIR DE L'ARCHAÏSME FINANCIER ET FISCAL

Réduire les écarts de ressources entre collectivités en renforçant la péréquation. Deux options :

1. Mettre en place une taxe professionnelle régionale unique
2. Passer du FSRIF au FSDRIF : soit : revoir les principes d'alimentation du Fonds de Solidarité pour la Région Île-de-France et mobiliser son action en faveur du développement.

L'intégralité du rapport sur : <http://blogs.senat.fr/grandparis/uploads/rapport-commission.pdf>

Par Alain Rousset, Président de l'Association des régions de France

Quand l'Histoire se répète, quand les Princes se succèdent au chevet du Grand Paris

Décidemment l'Histoire se répète. Les souverains qui ont régné sur la France, comme les présidents successifs de la 5^{ème} République, ont toujours considéré que l'Etat détenait une responsabilité particulière dans les affaires de la capitale.

Rappelons-nous que Paris la Rebelle fut exclue de la Loi municipale du 5 avril 1884 en restant soumise à celle du 14 avril 1871 qui traduisait déjà la méfiance à l'égard d'une ville théâtre d'insurrections. Deux Préfets étaient alors aux commandes - le préfet de police et celui de la Seine-jusqu'à la Loi du 31 décembre 1975 qui permit à Paris d'élire son maire et d'être maître de sa destinée.

Aujourd'hui, l'avenir de Paris et de son agglomération s'inscrit naturellement au sein de la Région Ile de France. Il se construit également dans le cadre de la Conférence métropolitaine installée par le maire de Paris en 2006. Celle-ci se propose de dessiner les contours d'une nouvelle gouvernance de l'agglomération en jetant les bases d'un nouveau dialogue et d'un travail plus efficace entre les collectivités locales : communes, intercommunalités, départements, conseil régional... Ce lieu de concertation qui, de l'avis de tous, faisait défaut est susceptible de gérer les dossiers les plus structurants pour le développement harmonieux de la zone dense comme celui des transports, du logement et bien d'autres encore.

Dans ce contexte où la parole des élus, parties prenantes de l'évolution de la métropole, a trouvé un lieu de débat politique pour s'exprimer, où des projets communs s'élaborent la nomination d'un « secrétaire d'Etat au développement de la région capitale » surprend, quand elle ne choque pas. Elle pose surtout la question de sa pertinence et de sa légitimité.

D'un point de vue sémantique et constitutionnel, « la région capitale », telle que l'entend le Président de la République n'existe pas, seule la Région Ile de France exerce légalement des compétences au service des Franciliens. Et pour la première fois dans l'histoire de France (excepté pour l'outre-mer), un ministre se voit confier

une compétence territoriale. Ceci n'est donc pas admissible. L'installation d'un « Proconsul » pour la capitale est une négation des assemblées démocratiquement élues dans les collectivités de l'agglomération parisienne et du processus de décentralisation, quelles que soient les qualités de la personne nommée. Cette structure ministérielle témoigne de la prégnance en France de notre culture jacobine, voire de l'arrogance de l'Etat. Cette volonté de mise sous tutelle constitue un formidable retour en arrière Enfin, à l'heure de la modernisation de l'Etat, la création d'un échelon supplémentaire est surtout un risque de complexification, de moindre lisibilité des acteurs, de lenteur dans le traitement des dossiers...

Cette initiative gouvernementale suscite également des interrogations et non des moindres. L'idée est-elle de passer en force et d'imposer une supra-municipalité ? On devine sans peine la réaction des élus locaux de la petite couronne concernés. Quel est l'avenir des différentes intercommunalités déjà existantes ? Quels seront les moyens financiers de l'Etat dédiés à ce projet ?

“La nomination d'un « secrétaire d'Etat au développement de la région capitale » surprend, quand elle ne choque pas”

Faibles certainement, en cette période de caisses vides. Il y a dès lors fort à parier que les collectivités seront sollicitées pour financer des investissements dictés par le pouvoir central !

En réalité, la Région Ile de France et les collectivités qui la composent ont d'abord besoin d'une clarification des compétences, d'une vraie réforme fiscale et d'une efficace politique de péréquation financière. Le reste n'est que calcul politicien et fait du prince. Ne nous y trompons pas, derrière cette décision se cache à peine la volonté de reconquérir la Région en 2010. En attendant, le gouvernement tente d'y installer un pouvoir concurrent.

Pour conclure, voici ce qu'écrivait sur le sujet le baron Haussmann à propos de Napoléon III « *l'empereur pensait évidemment qu'en France, dans le pays de la centralisation poussée à l'extrême, c'était le droit de l'Etat d'avoir en main les rênes de l'administration de la capitale* ». Toute ressemblance avec des personnages existants... ■

suggère que la métropole parisienne « s'inscrive dans un équilibre plus grand, celui du périmètre des cathédrales : Reims, Beauvais, Rouen, Orléans ». Les propos se multiplient, les visions s'élargissent, la tâche de Christian Blanc se complique. Selon Roger Karoutchi, le Gouvernement entend définir avant la fin de l'année 2008 les projets du Grand Paris, puis élaborer début 2009 les décisions à prendre sur les modes de financement et déterminer les modes de gouvernance courant 2009. ■

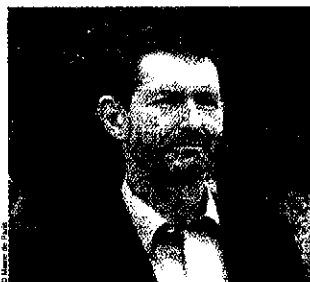
Les élus franciliens pas assez entendus

Les maires d'Ile-de-France expriment leur mécontentement dans un récent sondage*. Dans le débat autour du « Grand Paris », ils s'estiment « pas suffisamment entendus » (79%) contre 4% à penser qu'ils sont écoutés. Un bien petit nombre alors même qu'ils sont en première ligne. « Ils sont les premiers concernés et ont besoin d'en savoir plus sur les intentions de l'Etat. Je préconise à Christian Blanc de ne pas oublier de les consulter » explique **Claude Pernes**, le président de l'Association des maires d'Ile-de-France. A la question du périmètre, les élus sont plutôt divisés. 25% imaginent un Grand Paris regroupant la capitale et les 123 communes de la petite couronne, tandis que 21% voient plutôt Paris et ses 29 communes limitrophes. 15% se déclarent pour un périmètre à « géométrie variable » en fonction des enjeux et 14% « toute l'Ile-de-France ». Interrogés sur la gouvernance de la structure, les élus franciliens se prononcent à 64% pour un conseil élu. 13% verraient bien le président du Conseil régional en prendre la direction contre seulement 5% pour le maire de Paris (0% en petite couronne). Ils sont cependant encore 22% à n'avoir aucune opinion arrêtée sur le sujet. Enfin, sur la question de la compétence, pour 66% des élus franciliens, le transport doit impérativement relever de la compétence de la nouvelle structure comme le logement (39%) et le développement économique (29%). Enfin, ils sont 83% à estimer que l'Amif devrait jouer un plus grand rôle.

* Enquête réalisée du 14 au 22 avril 2008. L'Amif a envoyé un questionnaire aux 1 281 communes de la région. 247 maires ont répondu (19,3%) dont 29 en petite couronne (23,6%) et 218 en grande couronne (18,8%). Sondage publié par le Journal du Dimanche.

Pierre Mansat, adjoint au Maire de Paris chargé de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France

"Pour Paris Métropole"



Grand Paris, ou selon la terminologie que j'ai proposé: Paris Métropole. Les colonnes des journaux bruissent à ce sujet de propositions, avis, rapports.

Le débat est essentiel mais du point de vue parisien il n'est pas nouveau. En créant dès 2001 les conditions d'un dialogue renoué avec les collectivités de l'agglomération, Paris n'a pas seulement souhaité rétablir des relations de voisinage – relevant de la plus élémentaire courtoisie.

Réunissant le 5 décembre 2001 à la maison de la Ratp plus de 200 élus sur le thème « Paris et l'agglomération centrale dans l'espace régional » Bertrand Delanoë a, dès le début de son mandat, manifesté la nécessité d'un dialogue multilatéral à une échelle métropolitaine.

Le sujet a mûri et surgit désormais dans le champ du débat public ; c'est une très bonne chose. Il appelle cependant tempérance et sérénité, loin d'une guerre des périmètres, des leaderships ou des ego.

Car c'est bien une autre façon de gouverner la ville qui est devant nous, plus efficace dans ses objectifs de solidarité et de développement, plus lisible pour le citoyen, mais peut être pas plus simple. De l'étude des exemples étrangers, il ressort la même complexité des réalités, la très grande diversité des modèles institutionnels... et l'absence de modèle étalon.

Repenser aujourd'hui la gouvernance du cœur de la métropole est devenu nécessaire à son développement même et est inséparable d'une plus forte solidarité entre ce cœur et l'ensemble des territoires de la région.

Cela ne saurait se réduire à un mécano institutionnel.

A Paris comme ailleurs dans le monde, les agglomérations sont complexes ; les flux de personnes, de marchandises, et d'information, les réseaux d'information et de transport, les zones de la carte orange, les bassins d'emplois, dessinent une carte mouvante, un archipel et non un périmètre. Le territoire et son fonctionnement se sont profondément transformés, les inégalités se sont creusées entre les collectivités et les habitants, les politiques publiques peinent à atteindre leurs objectifs.

La création en juillet 2006, à l'initiative du Maire de Paris, avec plusieurs Maires de l'agglomération de tous bords politiques et la Région, de la Conférence métropolitaine du cœur de l'agglomération parisienne, a permis des diagnostics et des échanges qui ont consolidé cette intuition qu'il existe bien un destin commun à ce territoire. Premier lieu de débat entre élus locaux depuis 1967, la conférence a permis d'identifier la réalité spécifique de l'agglomération, de penser ce territoire à une échelle inédite, dans sa continuité, sa cohérence et ses contradictions et non plus seulement ses ruptures et ses concurrences.

Ainsi, ont été dégagés des secteurs sur lesquels l'urgence à agir avec d'autres outils est désormais reconnue.

Le processus de travail va se poursuivre ces prochaines semaines et la Conférence métropolitaine invite les élus et le monde économique à ses Assises qui auront le lieu 25 juin et permettront de porter ce sujet au-devant des habitants, dont la vie quotidienne incarne ce fonctionnement métropolitain.

Y prenant toute sa place, Paris y livrera une réflexion qui s'affranchisse des schémas connus et réaffirmera la solidarité financière à laquelle elle est prête. Car il apparaît clairement que rien d'efficace et de crédible ne pourra exister sans une meilleure répartition des ressources fiscales et des richesses, ni sans une implication de l'Etat dans le financement de projets métropolitains dont les habitants ont besoin. ■

Entretien avec Pierre Mongin, PDG de la RATP

"Métrophérique : un projet phare pour l'avenir de la région-capitale"



Dans les grands projets pouvant structurer le Grand Paris le projet de rocade métro semble partagé. En quoi consiste ce projet d'infrastructure ?

Il est clair que le transport façonne les territoires et qu'il nous faut une réflexion à moyen long terme approfondie sur l'avenir de la région-capitale. En effet, à échéance de quinze ans, si on ne conçoit pas une réponse globale, l'ensemble des lignes du métro parisien connaîtra le même type de difficultés que la ligne 13 aujourd'hui, c'est-à-dire une saturation fréquente, même au-delà des périodes de pointe. Ce que la RATP propose aux décideurs politiques et économiques, c'est une solution pour porter l'ensemble du réseau de transport francilien et accroître les capacités de mobilité dans le respect du développement durable. La conviction de la RATP, c'est que le projet Métrophérique / Arc express prendra tout son sens et son efficacité si cette rocade métro est complètement bouclée en reliant les extrémités de toutes les lignes de métro. Nos travaux internes préconisent un souterrain de 60 km en correspondance avec une trentaine de pôles d'échanges, la connexion avec toutes les lignes qui sortent de Paris. Un système de métro automatique, avec une fréquence de moins de 2 minutes, transporterait au moins un million de voyageurs par jour et concernerait 1 200 000 emplois. Ces données permettent

d'estimer le report modal par renoncement à la voiture particulière à hauteur de 20%, soit environ 160 000 voitures de moins en circulation chaque jour en Ile-de-France.

Les études sont-elles déjà en cours ? Quel rôle la RATP peut-elle jouer dans ces projets ?

Le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 prévoit le financement de deux études qui impactent ce projet. La première est relative à la désaturation de la ligne 13. Deux hypothèses sont à l'étude : le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint Ouen ou un tronçon d'Arc Express entre la plaine Saint Denis et la Défense. Si ces deux options permettent de traiter la saturation de la ligne 13, Métrophérique présente l'avantage de régler également le problème des radiales en correspondance et de créer une nouvelle desserte de liaison de banlieue à banlieue.

L'autre étude est relative au projet porté par le Conseil général du Val de Marne avec l'association Orbival qui regroupe le Conseil général, une quarantaine de communes dont la ville de Paris. Cette association fait la promotion de l'arc sud-est en préconisant l'idée d'un système de métro, automatique, enterré, disposant d'une station tous les kilomètres, qui permettrait une desserte fine du territoire. Ils insistent sur l'indispensable connexion avec les lignes lourdes existantes de métro, RER A et B, et Tram.

Ces outils d'aménagement du territoire et de facilitation de la vie quotidienne de milliers de Franciliens sont donc en bonne voie, puisque ce sont 25 Millions d'euros qui ont été fléchés dans le Contrat Etat-Région sur les études de définition. La RATP s'est attribuée pour le STIF une part de ces études. Elle y met tout son savoir-faire. A la RATP, nous en sommes très fiers.

N'est-ce pas une perspective un peu lointaine ?

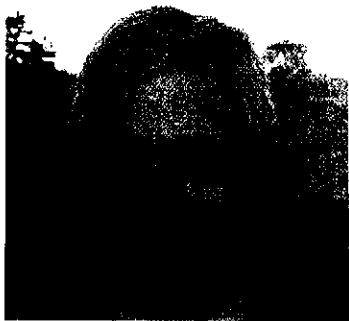
Vous savez, il y a des procédures du débat public à respecter et des études complexes à mener. Pour autant, le calendrier arrêté par le Préfet de région et le Président du Conseil régional prévoit que les études principales permettront à l'issue du premier semestre 2008 d'arriver à un champ réduit d'hypothèses. Nous sommes en capacité de préparer le débat public qui devrait avoir lieu fin 2009 et qui consistera à exposer à la population les projets et leurs impacts dans leur ensemble, si la boucle est bouclée. Dans ce cas, le premier coup de pioche pourrait avoir lieu dès 2010 pour des sondages et reconnaissances.

D'après vos études quel coût pour la rocade métro telle que vous la concevez ?

Les premiers calculs aboutissent à un coût total de 6 milliards d'euros pour l'infrastructure, soit 100 millions du kilomètre. C'est important, mais nos estimations portent sur un trafic d'un million de voyageurs par jour pour la boucle complète.

L'Ile-de-France mérite cet effort d'investissement pour garder sa compétitivité et faciliter la vie de nos concitoyens. A infrastructure exceptionnelle, il faut des financements innovants. Nous y travaillons et sommes à la disposition des élus pour en débattre quand ils le souhaiteront. Les réformes qui sont menées par le Gouvernement et le Parlement sur les partenariats publics privés ouvrent des perspectives nouvelles qui permettraient une mobilisation plus rapide des sommes dont nous avons besoin. J'attends également beaucoup de la déclinaison législative du Grenelle de l'environnement, qui en plaçant Métrophérique au cœur de ses conclusions pour l'Ile-de-France, a souligné tout l'intérêt que ce projet de modernité présage pour notre pays tout entier. ■

A un Grand Paris, je préfère une grande ambition



De puis d e s mois, de nombreux scénarii circulent quant au devenir de l'agglomération parisienne.

Les annonces se succèdent, les prises de positions se multiplient, les menaces se précisent – certains proposant même de supprimer les départements... Et dans tout cela, deux grands absents : le projet politique et les habitants. Et si nous quittions un instant les approches institutionnelles et technocratiques pour prendre appui sur ce qui intéresse prioritairement nos concitoyens, leur vie ?

Pour ma part, à un Grand Paris, je préfère une grande ambition. Alors parlons projet. Quatre grands dossiers doivent mobiliser notre réflexion dans

les années qui viennent : le logement, les transports, l'attractivité économique et le développement durable.

Sur tous ces thèmes, la question qui se pose n'est pas celle d'un grand Paris mais d'une grande région. Dans les cinquante prochaines années, il serait fou de croire que l'étalement urbain s'arrêtera comme par enchantement aux frontières de l'Ile-de-France.

Observons ces milliers d'habitants de l'Oise, du Loiret, de la Normandie, de la Marne, qui dépendent des bassins d'emploi et de développement de l'Ile-de-France. Ils expérimentent déjà aujourd'hui le territoire pertinent de demain. Et cet horizon dépasse largement les frontières de la région. Le territoire d'avenir, c'est le « périmètre des cathédrales ». Reims, Beauvais, Rouen et Orléans en seront les portes d'entrée.

De ce point de vue-là, la réponse consistant, au nom de la modernité, à

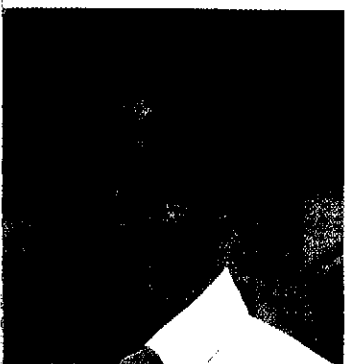
reproduire le périmètre de l'ancien département de la Seine que le Général de Gaulle avait considéré comme caduque il y a un demi-siècle, me paraît assez éloignée de l'ambition qui doit être la nôtre.

En termes d'outils, voyons plus large. Ces dernières années, les collectivités ont su se doter d'un bon instrument sur la question des transports – le STIF – qui transcende les chapelles et les petits intérêts territoriaux au nom d'un projet de développement global. Le Syndicat des transports d'Ile-de-France doit demain pouvoir englober l'ensemble de la question des déplacements, et mettre en cohérence la création de lignes de tramways ou de bus avec les grandes infrastructures routières et les cheminements doux.

C'est de cette manière que, tout en misant sur « la ville dense », nous en

Par Yves Jégo, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer

Pour une communauté urbaine en Ile-de-France



Evoquer le « Grand Paris », c'est avant tout s'intéresser à l'avenir de la Région Ile-de-France et à celui de ses 12 millions d'habitants.

C'est repenser le lien qui doit exister entre la capitale et sa banlieue mais également entre la capitale et les régions voisines.

A l'heure du débat sur leur gouvernance, Paris et sa région se trouvent aujourd'hui confrontés à un choix simple : celui de ne rien changer et de favoriser ainsi le déclin et la ségrégation territoriale, ou bien celui plus ambitieux de mettre en place les outils

qui permettront un développement équilibré et harmonieux du territoire, unique voie capable d'apporter un « mieux-vivre » à l'ensemble des franciliens dans leur vie quotidienne. Si l'on choisit cette seconde option, il est clair que la réponse aux défis de demain passe inévitablement par deux acteurs institutionnels majeurs : la communauté urbaine de Paris que j'appelle de mes vœux et la Région Ile-de-France, agissant l'une « avec » l'autre et non l'une « contre » l'autre. Outil ayant fait ses preuves, la communauté urbaine est une solution efficace qui permet de répondre aux enjeux « essentiels » des franciliens par opposition aux syndicats mixtes trop légers et n'offrant que des réponses partielles et aléatoires pour un territoire de cette dimension. A titre d'exemple, la communauté urbaine conduit à l'élabora-

tion d'un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire aussi bien dans les domaines économiques et sociaux que culturels : zones d'activité, transports urbains, gestion de l'habitat social, politique de la ville ou encore les services d'intérêt collectif : eau, assainissement, cimetières.

La communauté urbaine c'est également le refus d'un retour en arrière avec la renaissance du département de la Seine à travers la fusion des départements de la petite couronne avec Paris. En effet, dans un tel cas, les inégalités territoriales ne pourraient qu'être accrues et la grande couronne passerait au second plan pour l'économie, les transports, le logement et serait utilisée pour retraiter les eaux usées ou les déchets. C'est également prendre le risque d'un conflit paralysant entre un département qui serait

maîtriserons le développement notamment en matière de protection de l'environnement.

Ce que nous avons su faire avec le STIF ou la gestion de l'eau sur la grande agglomération parisienne, faisons-le demain avec le logement et avançons enfin vers la mixité sociale et le respect de l'article 55 de la loi SRU. Faisons-le aussi à travers cette grande réforme fiscale que constituerait la taxe professionnelle unique. Curieusement, le gouvernement se montre moins loquace lorsque ces questions s'invitent au débat...

Alors ne parlons pas structure, parlons projet. Ne nous parlons pas seulement entre nous, adressons-nous à nos concitoyens. Et gardons à l'esprit l'essentiel. Quelle que soit l'imagination des architectes de la grande agglomération de demain, la montagne accouchera d'une souris si l'Etat se dérobe devant ses responsabilités. Et en l'espèce, je ne vois guère poindre de « cagnotte » susceptible de nous permettre de relever les défis de l'attractivité et de la solidarité. ■

particulièrement puissant et une région qui subirait un affaiblissement certain. Au-delà des questions institutionnelles, il sera particulièrement important que le futur « Grand Paris » se fixe, aux côtés de la Région Ile-de-France, deux priorités absolues : le logement et le transport, l'une étant fortement liée à l'autre. En effet, le coût des logements étant de plus en plus élevé, les franciliens sont régulièrement contraints à un éloignement croissant de la capitale. Incapables de suivre le rythme de l'évolution, les transports en commun ne répondent plus à la demande et constituent à cet égard un élément de mécontentement particulièrement important chez les usagers.

Il est donc nécessaire de mettre en place une communauté urbaine du « Grand Paris », qui atteindrait enfin la taille critique permettant de répondre, en partenariat avec la Région Ile-de-France, aux défis de demain. Le Président de la République ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisqu'il a nommé un secrétaire d'Etat chargé de la « Région capitale ». ■

Entretien avec François Kosciusko-Morizet, Maire de Sèvres,
Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

"Il faut partir des problèmes réels"

Quelles réflexions vous inspire le projet du Sénateur Philippe Dallier ?



La réflexion qu'a lancée le Président de la République sur le Grand Paris est indispensable.

Elle a d'ailleurs engendré un vaste débat et suscité des clivages au sein de chaque mouvement politique. C'est très positif ! Le rapport du sénateur Dallier, qui préconise la fusion de Paris et des trois départements limitrophes, est séduisant et a le mérite de proposer une solution qui peut paraître simple.

Il a raison de dire que notre région est encore riche mais en perte de vitesse, faute de dynamisme et de projets structurants. Elle est devenue un espace sans cohésion ni urbaine ni sociale. Mais l'erreur fondamentale de ce rapport est d'avoir fait de la gouvernance la question prioritaire, en pensant qu'elle résoudrait tout.

Un périmètre unique d'intervention ne permet pas de traiter des problèmes aussi différents que le développement économique, les transports, le logement... On ne peut pas non plus ignorer les quatre départements de la grande couronne.

Il faut au contraire partir des problèmes réels et mettre en œuvre des formules de coopérations souples, avec certaines contraintes et des éléments de péréquation. Il faudra probablement un texte de loi mais il doit venir in fine.

Le conseil régional est-il un échelon de proximité ? Quelle a été jusqu'ici l'efficacité de son action pour relever les défis qui concernent l'agglomération parisienne : transport, développement économique

Le Conseil régional n'a pas été conçu comme un échelon de proximité, même s'il fait beaucoup de saupoudrage en matière de subventions. Son rôle consiste davantage à planifier le long terme et à financer les grandes infrastructures.

Les vrais défis ne sont pas relevés, par exemple en matière de transports, faute de choix clairs et d'une vraie politique de financement. La Région Ile-de-France ne joue pas non plus son rôle de concertation avec les régions voisines, notamment en matière de développement.

La fusion des quatre départements de la petite couronne et par conséquent la mutualisation des budgets des conseils généraux ne renforcerait-elle pas la péréquation, condition nécessaire à la réduction des inégalités territoriales

La fusion de Paris et des trois départementaux de la petite couronne recréerait un département de la Seine élargi, avec 6 millions d'habitants et 75% du PIB d'Ile-de-France. Ce nouveau département du Grand Paris ne couvrirait pas pour autant l'aire urbaine qui inclut aussi le nord de l'Essonne, l'est des Yvelines et le sud-est du Val d'Oise.

Il existe des façons plus simples et plus efficaces d'instaurer une péréquation indispensable, sans aller jusqu'à la taxe professionnelle unique sur l'Ile-de-France prônée par certains. On pourrait, par exemple, utiliser divers outils comme le FSRIF. Mais n'oublions pas que la péréquation de certaines ressources fiscales est loin de résoudre tous les problèmes si elle n'est pas au service d'une politique cohérente et concertée. ■

Par le Professeur Nicolas Molfessis, Secrétaire Général du Cercle des Juristes

Le Cercle des juristes : un forum d'échange et de réflexion autour des enjeux majeurs du droit

Association nouvellement créée, le Cercle des juristes entend renforcer la place du droit dans le discours public et sensibiliser les pouvoirs politiques et le grand public aux enjeux juridiques essentiels.



Lancé à l'initiative d'un groupe de juristes soucieux de favoriser les échanges et la communication autour du droit, le Cercle des juristes part d'un double constat : d'une part, le droit occupe une place sans cesse croissante dans les questions politiques, économiques et sociales ; d'autre part, en dépit de cet essor, il reste toujours très difficile d'accès. Les questions juridiques relèvent, pour l'essentiel, de discours institutionnels ou corporatistes. Le droit fait figure de matière technique sinon hermétique, réservée à des spécialistes qui discutent entre eux et ne s'ouvrent pas aux autres pour partager leurs problématiques. Voilà pourquoi le droit souffre d'une image déplorable : inaccessible, parfois injuste parce qu'imprévisible, il serait fait de solutions instables et confuses. Il faudrait être initié pour comprendre et discuter droit. C'est d'ailleurs ce que l'on

Cercle se veut d'ailleurs être un « think tank » à la française, qui puisse contribuer à la discussion et véhiculer également, au-delà des seules questions d'actualité, des propositions et des programmes d'action.

Sa capacité d'analyse et de réflexion est assurée par la qualité et la diversité de ses membres. Le Cercle des juristes réunit, en effet, des personnalités de premier plan issues de différents horizons : universitaires, praticiens du droit, magistrats, hommes et femmes d'entreprise. Il veut ainsi s'inscrire dans une démarche originale et novatrice, distincte de celle d'un conseil juridique ou d'un organisme de recherche.

Faciliter la communication et l'information autour du droit

Le Cercle des juristes donnera une place de premier ordre à l'analyse juridique de l'actualité. Pour ce faire, il va développer son propre site Internet* avec l'objectif d'en faire une véritable interface d'information. Ce site sera régulièrement alimenté par des collaborateurs sélectionnés pour leur compétence ainsi que leur capacité à exposer clairement et de manière pédagogique les différentes questions juridiques qui se trouvent au centre des questions d'actualité. On espère qu'il

permettra de mieux faire comprendre la dimension juridique qui en est une composante. Dans cette même perspective, le Cercle des juristes entretient par ailleurs des relations privilégiées avec différents supports de presse, de radio et de télévision et a ainsi déjà mis en place un partenariat avec le quotidien Les Echos et le groupe LexisNexis.

Favoriser les rencontres et les échanges sur des questions juridiques entre les acteurs des milieux politique, économique et sociaux

L'objectif du Cercle est enfin d'organiser un croisement des regards et des pratiques entre les entités qui créent le droit et celles qui l'appliquent au quotidien. Grâce à diverses manifestations (dîners-débats, colloque annuel, journée « jeunes juristes »), le Cercle des juristes entend remédier au corporatisme. Le succès du premier dîner-débat organisé le 16 avril sur le thème de la réforme des institutions est le signe que les décideurs, non juristes, souhaitent partager le droit avec les juristes. ■

* www.lecercledesjuristes.com

“L'objectif du Cercle est d'organiser un croisement des regards et des pratiques entre les entités qui créent le droit et celles qui l'appliquent”

constate aisément lorsque l'on évalue le rapport de l'entreprise au droit : la règle juridique est une forme de coercition. Elle véhicule la sanction et pénalise l'action. Le droit a une image négative, déformée.

Pourtant, faut-il rappeler l'évidence : toute question de droit est une question de société. Le droit régit l'ensemble des secteurs d'activité, et, heureusement, ne se réduit pas à punir ou interdire. Du droit dépendent la liberté des citoyens, le fonctionnement et l'évolution de nos institutions, la compétitivité des entreprises, le respect des équilibres internationaux. Il n'est évidemment pas question de prétendre que tout est juridique. Différemment et bien plus simplement, il s'agit de considérer que les problématiques juridiques ne doivent pas échapper à la discussion publique et à l'épreuve de l'échange des arguments, précisément parce qu'elles auront des retentissements et des répercussions qu'il n'appartient pas aux seuls juristes de débattre. Le Cercle des juristes entend ainsi favoriser la mise en commun des questions juridiques. Il souhaite offrir à tous la possibilité d'en comprendre les fondements, d'en saisir les ressorts et d'en évaluer les conséquences. Ce nouveau